

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Le 14 Mars 2018

## INITIATIVE

# Une convention pour encourager le déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé en Occitanie

**En Occitanie, les Unions Régionales de Professionnels de Santé, l'ARS et l'Assurance Maladie ont formalisé par la signature d'une convention le 14 mars 2019, leur partenariat stratégique pour accompagner le déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dans toute la région.**

Créées par la loi de modernisation de notre système de santé en 2016, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) constituent un cadre de coopération des acteurs de santé d'un même territoire.

A l'initiative des professionnels de santé libéraux et sur la base d'un projet de santé partagé, ces communautés favorisent un exercice coordonné entre professionnels de santé de ville (médecins, biologistes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, sages-femmes). Pour une meilleure organisation des parcours des patients, les liens sont renforcés avec les acteurs hospitaliers, médico-sociaux et sociaux.

A travers ces Communautés, les professionnels de santé expriment leur engagement collectif à améliorer les prises en charge de la population et à mieux répondre ainsi aux besoins de santé d'un territoire.

### **Un engagement régional partagé entre les URPS, l'ARS et l'Assurance Maladie**

Dans le cadre de « Ma santé 2022 », la création de 1 000 CPTS est attendue dans l'ensemble de la France à l'horizon 2022. En Occitanie, 9 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé sont déjà en fonctionnement et 8 autres en projet. Elles concernent déjà 11 des 13 départements de la région et couvrent, selon les territoires, entre 12 000 habitants et 152 000 habitants.

Afin de soutenir et d'encourager cette dynamique, les 10 Unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS), l'ensemble des caisses d'Assurance Maladie (régime général et MSA) et l'ARS ont décidé conjointement de s'engager dans l'accompagnement des professionnels de santé, en vue du déploiement des CPTS en Occitanie.

La convention signée ce jour formalise un partenariat stratégique pour concevoir, accompagner et évaluer le déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dans toute la région. Les partenaires de la convention veilleront à favoriser les échanges avec les Fédérations hospitalières, les élus et les Ordres professionnels. Ils s'attacheront à favoriser la participation des maisons de santé pluriprofessionnelles, des équipes de soins primaires ainsi que des centres de santé, aux projets de santé des CPTS.

#### **Contacts presse :**

**URPS Occitanie**

**ARS Occitanie**

**Assurance Maladie de l'Hérault**

Jonathan PLANTROU

Vincent DROCHON

Alexandra GAZAGNE

05 61 15 80 90 / 06 95 46 72 26 - [jplantrou@urpslrmp.org](mailto:jplantrou@urpslrmp.org)

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 - [vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 99 52 53 36 / 07 60 95 29 46 - [alexandra.gazagne@assurance-maladie.fr](mailto:alexandra.gazagne@assurance-maladie.fr)